



**INFORMATIONS RELATIVES A L'ÉPIDÉMIE DE CORONAVIRUS  
DESTINÉES AUX PARENTS DES ENFANTS FRÉQUENTANT  
LE PÉRISOCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS**

Mesdames et Messieurs,

Depuis janvier 2020, une épidémie de Coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine. Le ministre des Solidarités et de la Santé, tient un point presse quotidien pour vous informer sur l'évolution de la situation en France. Le coronavirus COVID-19 circule activement sur notre territoire et depuis le 24 janvier 2020, la France compte 100 cas de Coronavirus COVID-19 confirmés.

Le ministre de la santé a annoncé le 29 février 2020, le passage en stade 2 de l'épidémie de covid-19.

Les investigations menées ont permis de définir deux zones plus spécialement touchées sur le territoire national. L'une d'elle concerne le département de l'Oise, précisément les villes de Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul, Nogent-sur-Oise, Crépy-en-Valois, Lagny-Le-Sec, Lamorlaye et Vaumoise.

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé (MSS) ont été mises à jour pour les personnes de retour de zones d'exposition.

"Dans les 14 jours suivant le retour d'une destination où circule le virus : Chine continentale, Hong Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, régions de **Lombardie et de Vénétie** en Italie, **Haute Savoie** en France les mesures suivantes sont préconisées:

- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...)
- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et si vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Évitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Évitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Évitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...)
- En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer les personnes sont invitées à contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ; ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital. Évitez tout contact avec votre entourage et conservez votre masque.

En conséquence et sur les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé, les enfants qui reviendraient de ces destinations ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée ou tout accueil collectif pendant les 14 jours qui suivent leurs retours. Ils sont soumis aux mêmes préconisations que celles rappelées ci-dessus."

**Si vous revenez d'une zone à risque, vous voudrez bien le signaler auprès de la directrice du périscolaire, du centre de loisirs ou de la mairie.**

Les parents dont les enfants doivent rester isolés peuvent bénéficier d'un arrêt maladie de 20 jours maximum sans délai de carence. Cette dérogation de la sécurité sociale nécessite que l'arrêt de travail soit signé par un médecin de l'agence régionale de Santé.

Dans le cas où un élève, un personnel d'école ou un établissement scolaire serait touché par le Coronavirus COVID-19, les services académiques doivent être automatiquement prévenus, pour que toutes les mesures pour la protection de la santé des élèves et du personnel soient prises, en collaboration avec les Agences régionales de Santé.

Un numéro vert (0 800 130 000) a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00. L'ARS Hauts-de-France met aussi à disposition une plate-forme d'information régionale au 03.20.30.58.00.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces recommandations.

Le Maire  
Michel DELAHOICHE